

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

AVIS PUBLIC

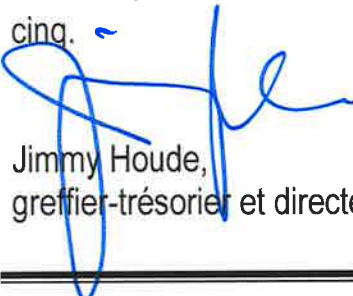
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite Municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 10 novembre 2025, 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à une dérogation mineure sollicitée par M. Daniel Simard et M. Serge Guérin concernant le 20, chemin du lac Munger.**

La présente demande vise à autoriser :

- le déplacement d'un bâtiment accessoire (Gazebo) qui sera relocalisé dans la marge de recul latérale droite, empiétant de 10,43m dans la marge arrière riveraine prescrite de 20m par le règlement de zonage 514;
- l'agrandissement du stationnement empiétant de 5m dans la marge arrière riveraine prescrite de 20m par le règlement de zonage 514.

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 10 novembre 2025, 20 h prévue à cet effet.

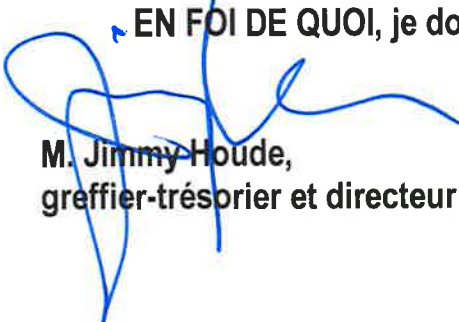
Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 8^e jour du mois d'octobre deux-mille-vingt-cinq.


Jimmy Houde,
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil entre 16 h et 17 h, le 8^e jour du mois d'octobre 2025 et en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

• EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois d'octobre 2025.


M. Jimmy Houde,
greffier-trésorier et directeur général